

GROUPEMENT
HOSPITALIER

unvon


POLITIQUE ACHAT GHT
2025-2030

SOMMAIRE

1. ALLIER PERFORMANCE ECONOMIQUE ET DURABILITE	3
1.1. Définir et valoriser au sein du GHT les gains et économies réalisées.....	3
1.2. Professionnaliser les pratiques et acteurs de la fonction achat.....	3
1.3. Répondre aux exigences de la transition écologique en maîtrisant le coût d'achat.....	4
2. LA FONCTION ACHAT AU SERVICE DE LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS ET DES BESOINS DES PROFESSIONNELS	5
2.1. Favoriser la participation des professionnels utilisateurs et des usagers à l'ensemble du processus achat.....	5
2.2. Offrir un cadre permettant de favoriser l'autonomisation des services dans la gestion des budgets et des opérations d'achat.....	5
2.3. Mettre l'achat au service de la qualité des soins et des projets des services	6
2.4. Affirmer la fonction achat comme composante pleine et entière de l'organisation hospitalière.....	6
3. RENFORCER LA SECURITE JURIDIQUE DES ACHATS	6
3.1. Réduire le volume d'achat hors marché et garantir le respect des dispositions du Code de la commande publique	6
3.2. Renforcer le suivi des dispositions contractuelles de l'ensemble des marchés	7
3.3. Sensibiliser l'ensemble des acteurs qui peuvent intervenir sur le processus achat	7
4. FAIRE DES ACHATS UN LEVIER DE SOUTIEN AU TISSU ECONOMIQUE LOCAL.....	8
4.1. Améliorer la connaissance des fournisseurs et du marché en local (département région).....	8
4.2. Utiliser les outils du Code de la commande publique pour favoriser les achats locaux.....	8
4.3. Promouvoir les achats hospitaliers et accompagner les fournisseurs dans l'accès à la commande des établissements.....	9

Le Groupement Hospitalier de Territoire Sud Yonne-Haut Nivernais, dit GHT UNYON, dont le Centre Hospitalier d'Auxerre est l'Établissement Support, se compose des cinq Établissements suivants :

- Centre Hospitalier d'Auxerre
- Centre Hospitalier d'Avallon
- Centre Hospitalier de Clamecy
- Centre Hospitalier Spécialisé de l'Yonne
- Centre Hospitalier du Tonnerrois.

Depuis 2018, les achats du GHT sont mutualisés au sein d'une fonction achat commune dont les objectifs sont traduits dans la présente politique achat.

1. Allier performance économique et durabilité

1.1. Définir et valoriser au sein du GHT les gains et économies réalisées

Dans un contexte de souci de maîtrise des dépenses, les économies et gains générés par les achats ont une place importante.

Seront ainsi définis des objectifs et un échéancier pluriannuel de gains achats GHT afin d'ancrer cette priorité de la performance économique.

En corollaire, et dans une optique de renforcer la durabilité des achats, la prise en compte de la notion de coût complet dans les pratiques achat et le calcul des gains sera renforcée.

Afin de souligner le travail ajoutée et valoriser le travail des services achats, l'ensemble des économies et gains générés ont vocation à être valorisés lors des temps institutionnels du GHT.

1.2. Professionnaliser les pratiques et acteurs de la fonction achat

Les fonctions achat et logistique constituent des fonctions techniques. Afin de garantir un niveau de performance et une culture de l'achat des établissements, il est nécessaire à l'ensemble des acteurs de la fonction achat (assistants achat, acheteurs) de disposer d'expertises et de compétences spécifiques.

Il est nécessaire de doter chaque acteur de la fonction achat d'un socle commun en vue de cadrer et systématiser les pratiques efficaces. Exemple : sourcing, analyse des offres agile, la démarche en coût complet, évaluation du marché.

Certains domaines d'achat sont corrélés à des fonctions spécifiques qui ne sont pas présentes au sein de l'ensemble des établissements du GHT (biomédical, système d'information). La fonction achat mutualisée GHT se donne comme objectif une structuration en filière permettant de coordonner les domaines d'achat spécifiques.

La performance passe par un pilotage de la fonction achat. Les établissements du GHT UnYon construisent un pilotage commun à partir des outils existants leur permettant à la fois de renforcer la sécurisation juridique, et d'appuyer les choix de stratégie par une analyse de données et des indicateurs. L'utilisation des outils BI, ou d'un SI-Achat, pourront être au service de ces orientations.

Calendrier des principales actions

Construire un plan de formation achat GHT en visant à former 1 personne par établissement avec un profil acheteur sur la base d'une formation commune : 2025-2030

Etablir un règlement intérieur de la fonction achat GHT dans l'objectif de systématiser son fonctionnement : 2025

Elaborer une boîte à outils pour les acteurs de la fonction achat du GHT UnYon en vue de cadrer et systématiser certaines pratiques : 2025-2026

Favoriser le partage de pratique sur des domaines d'achat à compétence métier spécifique : 2025-2030

Mettre en place des filières d'achat : 2026

Définir des indicateurs de performance de la fonction achat : 2025

Systematiser et harmoniser l'utilisation des outils de reporting pour les achats : 2025

Etudier l'opportunité d'un SI-Achat de territoire : 2026-2030

Systematiser l'évaluation fournisseur et mettre en place des revues fournisseurs GHT : 2027

1.3. Répondre aux exigences de la transition écologique en maîtrisant le coût d'achat

Les achats du GHT UnYon s'inscrivent dans les trajectoires de transition écologique et dans les objectifs réglementaires (notamment ceux de la loi Climat et résilience).

Les établissements du GHT mettront en place un Schéma de Promotion des Achats responsables (SPASER) commun à échéance 2025 qui précisera les actions mises en œuvre et la conciliation avec les objectifs de performance économique.

Les achats d'énergie sont au cœur des priorités, notamment du fait du montant important qu'ils représentent pour les établissements. Les services achat s'appuieront en particulier sur l'apport des conseillers en transition énergétique des établissements.

Les établissements ont vocation à porter des projets de territoire, à ce titre une veille est assurée à l'échelle du GHT sur les appels à projet et dispositif d'achat durable en vue d'organiser une réponse en GHT.

Calendrier des principales actions

Elaborer un SPASER GHT : 2025

Favoriser le partage et la coordination sur les projets de transition écologique : 2025-2030

2. La fonction achat au service de la prise en charge des patients et des besoins des professionnels

La fonction achat fait partie des fonctions support au service de la prise en charge des patients.

Le GHT UnYon entend aussi faire participer le plus largement possible les acteurs du soin dans les opérations d'achat.

2.1. Favoriser la participation des professionnels utilisateurs et des usagers à l'ensemble du processus achat

Répondre au besoin constitue le point de départ de toutes les opérations d'achat. La meilleure réponse au besoin est garante de la satisfaction des utilisateurs des services de soin. De plus, la juste définition du besoin est l'étape du processus achat la plus génératrice de gains économiques. La fonction achat du GHT UnYon se donne ainsi comme mission d'assurer un accompagnement de proximité des services, des professionnels et des usagers dans la définition de leurs besoins.

Favoriser la participation des utilisateurs et des usagers au choix des solutions. Cela peut revêtir plusieurs formes : constitution de groupes utilisateurs, renforcement des pratiques d'essai et d'évaluation, définition de référents médicaux et paramédicaux, constitution de sous-commissions de la CME et/ou CSMIRT.

Enfin, la fonction achat GHT se donne comme objectif de renforcer l'association des professionnels et usagers à l'évaluation de l'achat et des marchés en vue de mesurer la satisfaction, et d'entretenir une démarche d'amélioration continue.

2.2. Offrir un cadre permettant de favoriser l'autonomisation des services dans la gestion des budgets et des opérations d'achat

Dans la continuité des évolutions de la gouvernance hospitalière, la politique achat du GHT UnYon vise à encourager l'autonomisation des services dans la gestion des achats avec l'appui des professionnels métiers.

L'arbitrage dans les choix et priorités d'achat par les services de soin dans un cadre institutionnel doit être favorisé. La réalisation d'arbitrages des choix d'achat par des commissions pluridisciplinaires intégrant des utilisateurs est ainsi favorisée. A titre d'exemple, la mise en place de sous-commission du matériel médical liées aux commissions médicales d'établissement.

Pour des types d'achat spécifiques, et suivant les organisations institutionnelles des établissements, des délégations achat de pôle et de service pourront être établies, en lien avec les contrats de pôles pour les établissements en disposant.

2.3. Mettre l'achat au service de la qualité des soins et des projets des services

La fonction achat mutualisée accompagne la mise en œuvre du projet médico-soignant du GHT dans son déploiement. Elle en est un outil, mais constitue également une fonction hospitalière à valoriser et promouvoir.

La fonction se veut au service des besoins des professionnels et des évolutions de pratiques. Il doit être un facilitateur de la mise en œuvre des projets de soins.

De plus, de par les évolutions technologiques, l'achat permet une veille et un point d'entrée d'innovation. La fonction achat du GHT veillera à assurer une veille, et une réflexion sur la mobilisation des outils du Code de la commande publique pour développer et accéder aux innovations.

Le projet médico-soignant via la coordination médicale implique une harmonisation de certaines pratiques. Dans cette optique, la stratégie achat du GHT veillera aux objectifs de convergence des marchés fixés par la DGOS et d'harmonisation des achats, tout en respectant les spécificités des besoins des établissements et des services.

2.4. Affirmer la fonction achat comme composante pleine et entière de l'organisation hospitalière

L'activité de la fonction achat mutualisée fait pleinement partie de l'activité hospitalière, même si les métiers de l'achat font encore partie des professions dites « invisibles » de l'hôpital mais indispensables, et ce d'autant plus dans un contexte de ruptures sur certains produits de soins, afin de rendre les organisations plus résilientes.

Afin de visibiliser son action, la fonction achat mutualisée veillera à promouvoir son activité, ses projets et ses réalisations dans les rendez-vous et publications institutionnelles.

La fonction achat mutualisée GHT veillera à mettre en avant les métiers de l'achat hospitalier sur le GHT, dans une optique d'attractivité et de fidélisation des équipes achat.

3. Renforcer la sécurité juridique des achats

La politique achat s'inscrit dans les obligations du GHT UnYon de se conformer aux dispositions du droit de la commande publique.

Son respect permet notamment de renforcer le lien de confiance acheteur/fournisseurs, et de protéger les établissements.

3.1. Réduire le volume d'achat hors marché et garantir le respect des dispositions du Code de la commande publique

La fonction achat mutualisée GHT a conduit à l'appréciation des seuils de procédure à l'échelle du GHT. Les établissements engagent un travail permettant de fiabiliser le suivi des achats hors marché et l'appréciation du besoin à l'échelle du GHT.

Cela implique également un partage régulier des projets d'achat entre les établissements afin d'ajuster la planification des opérations en conséquence. Exemple : partage systématique des plans pluriannuels d'investissement, échanges en comité achat GHT

L'identification et le suivi des achats hors marché sera également renforcé par une utilisation systématique et harmonisée des nomenclatures et catégories homogènes GHT. L'ensemble des commandes réalisées hors marché par code nomenclature est partagé et suivi à fréquence régulière.

Calendrier des principales actions

Systematiser le suivi des commandes par codes nomenclatures : 2025

3.2. Renforcer le suivi des dispositions contractuelles de l'ensemble des marchés

Les achats réalisés par les établissements du GHT UnYon s'inscrivent dans le contexte des évolutions du Code de la commande publique. Il appartient ainsi de réaliser et partager régulièrement une veille sur l'actualité du droit de la commande publique.

La sécurisation juridique passe également par une harmonisation des documents contractuels notamment pour les consultations de faible montant.

Outre la phase de passation, les dispositions contractuelles des marchés et contrats accompagnent le bon déroulé de l'exécution des achats. L'appropriation des clauses par l'ensemble des acteurs du process est ainsi une condition de la performance achat.

Calendrier des principales actions

Mettre en place une base commune de documents de consultation et contractuels : 2025

Réaliser et diffuser une veille sur l'actualité de la commande publique : 2026

3.3. Sensibiliser l'ensemble des acteurs qui peuvent intervenir sur le process achat

La sécurisation juridique de l'achat passe également par une sensibilisation de l'ensemble des acteurs impliqués dans les opérations d'achat ou en lien avec les fournisseurs, et la formalisation des bonnes pratiques à appliquer pour garantir les principes d'égalité de traitement, de transparence et de liberté d'accès à la commande publique. Le GHT UnYon se dotera à cet effet d'une charte de déontologie de l'achat et mènera des actions de sensibilisation.

Les acteurs de la fonction achat ont également vocation à renforcer leurs liens avec certains domaines d'achat au volume conséquent, et notamment avec les pharmaciens.

Calendrier des principales actions

Instaurer des instances de dialogue pharmaciens/services achats du GHT : 2025

Elaborer et diffuser une charte de déontologie de l'achat : 2025

Entretenir la sensibilisation des acteurs impliqués dans les opérations d'achat : 2025-2030

4. Faire des achats un levier de soutien au tissu économique local

Les établissements du GHT UnYon s'inscrivent dans le développement territorial de l'Yonne et de la Nièvre et de par leur volume d'achat ont un impact sur l'activité économique locale. Les opérations d'achat ont l'objectif de renforcer les acteurs économiques locaux, dans le cadre du respect du Code de la commande publique et des objectifs de performance.

4.1. Améliorer la connaissance des fournisseurs et du marché en local (département région)

Les acheteurs de la fonction achat mutualisée se donnent comme objectif de renforcer leur connaissance des acteurs économiques locaux suivant les segments d'achat. Ce critère sera à intégrer dans les pratiques de sourcing.

Cela inclut également de construire et renforcer les partenariats avec des plateformes d'économies locales et acteurs de l'accompagnement. Exemple: CCI, plateforme proposant des produits alimentaires locaux. L'achat en local s'inscrit également dans un objectif de réduction de l'impact environnemental sur de longues distances.

Des indicateurs spécifiques sur le pourcentage d'achats en local (départemental, régional) ont vocation à figurer parmi les indicateurs de pilotage de la fonction achat GHT.

4.2. Utiliser les outils du Code de la commande publique pour favoriser les achats locaux

La stratégie d'achat veillera à mobiliser l'ensemble des outils du Code de la commande publique afin de favoriser le tissu économique local.

Cela implique une juste et conforme utilisation de l'allotissement dans les consultations de marché public. La mobilisation des seuils réglementaires hors marché et des économies d'échelle peut également permettre l'accès des marchés aux acteurs locaux.

Il conviendra également d'analyser les prestataires référencés au sein des opérateurs de mutualisation, et d'identifier les acteurs icaunais, nivernais ou bourguignons. Le GHT UnYon est membre de plusieurs groupements régionaux d'achat, et favorisera l'échelle régionale dans sa stratégie d'achat.

4.3. Promouvoir les achats hospitaliers et accompagner les fournisseurs dans l'accès à la commande des établissements

En tant qu'acheteur public, le GHT UnYon se veut partenaire des fournisseurs et prestataires pour favoriser l'accès à la commande publique et aux marchés du GHT.

Il se place dans une position de co-construction et de partenariat en vue d'accompagner les fournisseurs à appréhender les complexités de la commande publique. Dans cette optique, il se veut force de proposition auprès des structures d'accompagnement des entreprises pour renforcer la connaissance de la commande publique et des marchés hospitaliers.